

HOCKEY SUR ÉTANG ROTARY DE MIRAMICHI 2010

Trousse d'inscription

Les renseignements suivants sont disponibles dans ce dossier.

1. **Coordonnées des personnes-ressources.** Veuillez utiliser l'adresse électronique rotarypondhockey@yahoo.ca comme moyen de communication privilégié, lorsque possible. Veuillez inclure les adresses électroniques de tous les membres sur la formule d'inscription de l'équipe car il s'agit d'un moyen de communication efficace. L'adresse électronique de la personne qui s'occupe des équipes est pat.perry@cibc.com.
2. **Règlements du tournoi.** Veuillez vous assurer que tous les participants lisent et comprennent ces règlements. Des formules d'abandon de recours signées seront requises avant qu'il ne soit permis à tout participant de jouer – ces formules seront disponibles lors de l'inscription. Les personnes âgées de moins de 19 ans devront obtenir la signature d'un parent ou d'un tuteur légal lors de l'inscription.
3. **L'âge minimum dans toute division est de 13 ans.** La substitution pour un cinquième joueur pendant les parties dans la division « Plus de 50 ans » est permise. Il y a un groupe particulier non compétitif où deux enfants âgés de 10 à 12 ans peuvent participer s'ils sont accompagnés par deux parents/tuteurs légaux âgés de plus de 25 ans.
4. **Les protège-tibias sont interdits (les genouillères sont permises).**
5. **La date limite d'inscription est le 15 janvier 2010.** Les équipes qui déboursent les frais de leur inscription d'ici le 15 décembre 2009 seront admissibles à un tirage lève-tôt durant l'activité. Les frais d'inscription sont de 320\$. Les frais pour les équipes dans la division « Plus de 50 ans » qui comptent un cinquième joueur sont de 400\$.
6. **Les hôtels de la région peuvent être joints en cliquant sur "Where To Stay" à l'adresse www.miramichi.org/en/visit-intro-e.asp.** Veuillez indiquer que vous faites partie du tournoi de hockey sur étang afin d'obtenir le tarif réduit.
7. **Formule d'inscription de l'équipe.** Veuillez vous assurer que tous les renseignements sont fournis et que toutes les questions sont répondues.
8. **Les frais d'inscription comprennent une couverture d'assurance :**
 - Décès accidentel et mutilation de 10 000\$
 - Jusqu'à 20 000\$ pour paralysie et pertes prédéterminées
 - 10 000\$ de couverture médicale en cas d'accident*
 - Dentaire accidentel de 1 000\$
 - 1 000\$ d'indemnité en cas de fracture
 - 5 000\$ en réadaptation
 - 2 000\$ en assistance

- **50\$ en taxi d'urgence**
- *** Note : les participants internationaux ne sont pas couverts par la couverture médicale en cas d'accident, mais toutes les autres couvertures s'appliquent.**

Veillez noter que le comité vous invite à lui faire parvenir vos commentaires sur cette activité.

Correspondances aériennes pour les visiteurs de l'extérieur :

Moncton (N.-B.) est à 1,5 heure de route de Miramichi.

Bathurst (N.-B.) est à 1 heure de route de Miramichi.

Fredericton (N.-B.) est à 2 heures de route de Miramichi.

L'aéroport de Presque Isle, situé dans l'État de Maine, constitue l'aéroport américain le plus proche

L'aéroport de Miramichi n'accueille pas des vols commerciaux, mais il est ouvert aux avions privés

Correspondances ferroviaire pour les visiteurs de l'extérieur :

VIA Rail offre des services pour les passagers 3 fois par semaine, une fois par jour, vers Miramichi

HOCKEY SUR ÉTANG ROTARY DE MIRAMICHI 2010

COORDONNÉES

COURRIEL : rotarypondhockey@yahoo.ca
pat.perry@cibc.com

SUR LE WEB : www.miramichirotarypondhockey.com
www.miramichi.org
www.frenchfortcove.com

TÉLÉPHONE : (506) 623-2158

SANS FRAIS : 1-800-459-3131

TÉLÉCOPIEUR : (506) 623-2261

POINT DE LIVRAISON : Hôtel de Ville, 141, rue Henry, Miramichi

POSTE : Club Rotary de Newcastle, C.P. 433, Miramichi,
Nouveau-Brunswick, Canada E1V 3M5

DATES : Du 5 au 7 février 2010

Hockey sur étang Rotary de Miramichi 2010

RÈGLEMENTS

BUT

1. Ce tournoi est une activité de collecte de fonds de bienfaisance pour le club Rotary de Newcastle.

GESTION

2. Le tournoi sera administré par le comité organisateur de Hockey sur étang Rotary de Miramichi, ci-après dénommé le Comité.

3. Tous les sujets non abordés par ces règlements seront référés au Comité; les décisions sur ces sujets auront force exécutoire.

4. Le Comité se réserve le privilège d'ajouter ou de retirer des règles avant le début du tournoi. Les équipes seront informées de toute modification à l'inscription.

DÉFINITIONS

5. Aux fins de ces règlements, un AMATEUR est défini comme une personne dont les principaux moyens de subsistance ne sont pas obtenus en jouant au hockey. À l'occasion, ces personnes peuvent recevoir une rémunération sur une base de temps partiel et être tout de même considérées comme amateurs.

6. Aux fins de ces règlements, la division « NON COMPÉTITIVE » est définie comme destinée aux joueurs qui désirent simplement participer à l'activité dans un climat amical et non compétitif.

DATES

7. Le tournoi de hockey sur étang aura lieu **du 5 au 7 février 2010**.

ADMISSIBILITÉ

8. Toutes les compétitions, sauf indication contraire, sont seulement ouvertes aux amateurs.

9. Afin d'être admis dans toute division, les participants doivent avoir au moins 13 ans au premier jour du tournoi. La date de naissance exacte doit être inscrite dans l'espace prévu à la formule d'inscription. La seule exception touche la division non compétitive des « 10 à 12 ans » accompagnés d'un parent/tuteur légal.

10. Pour participer dans la division « plus de 35 ans », les participants ne doivent pas avoir moins de 35 ans au premier jour du tournoi. La date de naissance exacte doit être inscrite dans l'espace prévu à la formule d'inscription. Pour participer dans la division « plus de 50 ans », les participants ne doivent pas avoir moins de 50 ans au premier jour du tournoi. Pour être admissible à participer à la division des « 10 à 12 ans », les deux enfants ne doivent pas avoir moins de 10 ans et pas plus de 12 ans au premier jour du tournoi, alors que le parent/tuteur légal doit avoir au moins 25 ans. La date de naissance exacte doit être inscrite dans l'espace prévu à la formule d'inscription.

11. Pour participer dans la division « familiale », une équipe doit être composée de deux paires de participants, séparés d'au moins une génération, et où un lien familial existe (c.-à-d. père et fils, mère et fils, père et fille, mère et fille, grand-père et petit-fils). Une seule famille ou deux familles sans lien de parenté peuvent être impliquées. L'âge minimum requis du tournoi doit être observé. Veuillez noter que cette division est désignée compétitive et, par conséquent, comprend des éliminatoires.

12. Les équipes des divisions « compétitive », « non compétitive », « plus de 35 ans », « plus de 50 ans », « 10 à 12 ans » et « familial » peuvent être formées de toute combinaison d'hommes ou de femmes. Les

équipes de la division « femmes » doivent être complètement composées de femmes.

13. Les équipes de la division « non compétitive » doivent être complètement composées de patineurs n'ayant pas joué de hockey organisé au cours des cinq dernières années.

14. Le Comité se réserve le privilège d'interdire à un joueur ou une équipe de participer s'il est estimé qu'ils occasionneront des problèmes de sécurité.

INSCRIPTIONS ET FORMULES D'INSCRIPTION

15. Le Comité détermine annuellement tous les frais d'inscription.

16. Le Comité déterminera annuellement la date limite d'inscription.

17. Le Comité se réserve le droit de refuser toute inscription.

18. Le frais d'inscription pour toutes les divisions est de **320\$ CAN** (80\$ par joueur), contre quoi un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance de 200\$ (50\$ par joueur) sera émis. L'exception touche les équipes de la division « plus de 50 ans » qu'ils inscrivent un cinquième joueur. Dans ce cas, les frais seront de **400\$ CAN** (80\$ par joueur). Les reçus aux fins de l'impôt sur le revenu ne seront émis qu'après la date limite d'inscription, et ce, jusqu'au 31 mars 2010 seulement.

19. Les inscriptions doivent être soumises sur la formule d'inscription officielle, où toutes les données demandées doivent être fournies, accompagnée des frais d'inscription. Les chèques doivent être faits à l'ordre de **Rotary Club of Newcastle**.

20. Les participants doivent compléter tous les champs de la formule d'inscription et joindre le frais requis. Le paiement en ligne par le biais de PayPal est fortement encouragé. Les formules incomplètes pourraient être refusées. Les inscriptions n'incluant pas les frais d'inscription adéquats ne seront PAS acceptées. Les inscriptions et les frais doivent être contenus dans une enveloppe scellée et clairement marquée.

21. Les inscriptions par télécopieur ou par courriel seront acceptées lorsque accompagnées d'un numéro de carte de crédit.

22. La date limite des inscriptions admissibles au tirage lève-tôt est le 15 décembre 2009. Seules les inscriptions accompagnées d'un paiement en totalité sont admissibles. Le nom du gagnant sera annoncé durant l'activité et un remboursement des frais d'inscription sera remis au participant.

23. La date limite pour l'inscription au tournoi est le **vendredi 15 janvier 2010** à 17 h. Les formules d'inscription remplies et les frais peuvent être livrés à l'Hôtel de Ville, Miramichi, N.-B. entre 9 h et 17 h du lundi au vendredi.

24. Les inscriptions reçues par la poste doivent porter une date d'oblitération antérieure au **15 janvier 2010** et peuvent être envoyées à « Hockey sur étang Rotary », C.P. 433, Miramichi, Nouveau-Brunswick, Canada E1V 3M5.

25. L'inscription au tournoi est sur la base du « premier arrivé, premier servi ». Le placement dans le tournoi ne peut être réalisé qu'avec une formule d'inscription remplie et le paiement en totalité du frais d'inscription.

26. Veuillez poster ou livrer les inscriptions **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessus. Le Comité ne sera pas responsable des inscriptions envoyées à un autre endroit.

27. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés après le 15 janvier 2010, à moins que le Comité ne rejette l'inscription.

28. L'inscription dans plusieurs divisions n'est pas permise. Tout participant ne doit choisir qu'une seule division dans laquelle participer.

29. Le Comité se réserve le droit de retirer toute division du tournoi en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Les frais d'inscription seront retournés ou appliqués à une autre division, selon la volonté de

l'équipe.

30. Tous les participants devront signer des abandons de recours pour responsabilité avant de pouvoir participer. Les participants âgés de moins de 19 ans auront besoin de la signature d'un parent ou d'un tuteur légal indiquant la permission de participer.

RÈGLEMENTS DU TOURNOI

31. Tous les joueurs doivent porter des patins.

32. Toutes les équipes doivent avoir des chandails « Hôte » (blancs) et « Visiteurs » (foncés).

33. Pas de bâtons ou d'équipement de gardien permis.

34. Les casques sont obligatoires.

35. Les visières ou protecteurs faciaux sont facultatifs, mais recommandés.

36. L'usage de protège-tibias n'est PAS permis (les genouillères sont permises comme protection contre les blessures).

37. Le Comité déterminera l'ordre dans lequel les parties seront jouées, ainsi que l'ordre des joueurs, qui devront jouer selon l'ordre indiqué au programme. Le Comité se réserve le droit de modifier le programme selon le besoin (ex. conditions météorologiques). Le Comité fera tous les efforts possibles de communiquer aux équipes toute modification à l'horaire, mais il revient aux participants de se mettre au courant des modifications.

38. Toutes les équipes joueront quatre parties dans leur division respective avant les rondes éliminatoires. La division « non compétitive » jouera quatre parties seulement, sans ronde éliminatoire.

39. Les joueurs DOIVENT être sur la bonne surface de glace et être prêts à jouer à l'heure prévue de leur partie. Le Comité se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui n'est pas prête à jouer.

40. Les substitutions ne sont pas permises – les mêmes quatre joueurs ayant commencé le tournoi doivent jouer toutes les parties. L'exception touche la division « plus de 50 ans », où la substitution d'un cinquième joueur est permise, mais non requise, pendant la partie. Les équipes peuvent jouer une partie avec trois joueurs. Moins de trois joueurs déclenchent le forfait de cette partie.

41. Les décisions des arbitres sont finales. Les parties de la division « non compétitive » seront autosurveillées, il n'y aura pas d'arbitre officiel sauf pour fournir des rondelles.

42. Toutes les parties dureront 35 minutes, composées de deux périodes de 15 minutes avec une pause de 5 minutes entre les périodes.

43. Tous les filets sont réduits. Ils comporteront une ouverture normale de six pieds, mais l'ouverture ne fera que dix pouces de hauteur. Pas de soulèvement de la rondelle (les passes levées peuvent être permises d'un commun accord des deux équipes).

44. Les pénalités seront appelées pour des infractions au règlement. Toute pénalité mineure entraîne un but accordé à l'équipe adverse, en plus de la possession de la rondelle et de la moitié de la patinoire.

45. Toute infraction majeure, comprenant tout geste pouvant blesser un autre joueur, entraîne l'expulsion du tournoi sans substitution permise à l'équipe du joueur en cause.

46. Les infractions de hockey régulières, comme faire trébucher, l'accrochage, le cinglage et autres, sont également considérées comme des infractions dans le cadre de cette activité et entraîneront des punitions mineures.

47. Tout abus des officiels sera considéré une infraction majeure. Cela comprend crier, blasphémer, ou argumenter les décisions.

48. La mise en échec et le contact sont strictement interdits. Tout geste en ce sens entraînera une punition mineure, sauf lorsque jugé assez sérieux par les officiels pour être une infraction majeure.
49. Le lancer frappé est interdit. Les palettes des bâtons doivent demeurer sur la glace (punition mineure).
50. Aucun contact de la rondelle avec votre bâton au-dessus de la taille (punition mineure).
51. Aucun joueur ne doit tomber ou se coucher sur la glace afin de protéger la zone de but ou ne doit coucher le manche de son bâton de manière à protéger la zone de but. L'une ou l'autre de ces actions sera jugée comme garde de but (punition mineure).
52. Il n'y aura pas de décisions de hors-jeu ou de dégagement refusé.
53. Les buts doivent être comptés à partir du côté d'attaque de la patinoire.
54. Faire lever intentionnellement la rondelle de la glace entraînera l'octroi de la rondelle à l'équipe adverse (changement de possession), l'exception à ce règlement par consentement mutuel des deux équipes, les passes dans l'air sont permises.
55. Les rondelles lancées hors de la patinoire par accident entraîneront le gain de la rondelle par l'équipe adverse à l'endroit le plus près où la rondelle a quitté la surface de jeu. Les défenseurs doivent accorder deux longueurs de bâton à l'équipe attaquante afin d'initier à nouveau le jeu. Les joueurs ne doivent pas poursuivre ou courir après les rondelles lancées hors-jeu. L'officiel assigné aura des rondelles supplémentaires et mettra une rondelle en jeu immédiatement afin que la partie se poursuive. Des coureurs de rondelles sont fournis.
56. Sauf pour la mise au jeu d'ouverture, les équipes devront allouer à leurs adversaires la moitié de la patinoire après qu'un but ait été compté ou qu'un changement de possession survient en raison d'une punition. L'équipe contre laquelle un but a été compté doit déplacer la rondelle (rapidement, afin que la partie ne soit pas retardée) à la marque du centre de la patinoire avant que l'équipe à la défensive ne puisse s'engager dans le jeu.

PROTÈTS

57. Il n'y a aucun mécanisme pour loger des protêts formels. Les décisions de l'officiel assigné à chaque surface de glace sont finales.

ADMISSION DES JOUEURS ET DU PUBLIC

58. Les parties sont ouvertes au public, sans frais d'admission.

RÉCOMPENSES

59. Les récompenses seront déterminées annuellement par le Comité. Il y aura un gagnant par division, sauf dans la division « non compétitive » où il n'y aura aucun gagnant ou récompenses.

Tournoi de hockey sur étang Rotary de Miramichi 2010

FORMULE D'INSCRIPTION D'ÉQUIPE

Veillez ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

NOM DE L'ÉQUIPE : _____

DIVISION INSCRITE (encerclez une seule) :

Compétitif Plus de 35 ans Plus de 50 ans Femmes Familial Non compétitif 10 à 12 ans

NOM DU CAPITAINE DE L'ÉQUIPE : _____

(contact principal pour l'équipe)

DATE DE NAISSANCE : _____ ÂGE AU 5 FÉVRIER 2010 : ____ COURRIEL : _____

ADRESSE POSTALE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : (____) _____ N° DE TÉLÉCOPIEUR : (____) _____

NOM DU 2^e JOUEUR : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ÂGE AU 5 FÉVRIER 2010 : ____ COURRIEL : _____

NOM DU 3^e JOUEUR : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ÂGE AU 5 FÉVRIER 2010 : ____ COURRIEL : _____

NOM DU 4^e JOUEUR : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ÂGE AU 5 FÉVRIER 2010 : ____ COURRIEL : _____

NOM DU 5^e JOUEUR (plus que 50 ans): _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ÂGE AU 5 FÉVRIER 2010 : ____ COURRIEL : _____

* Veuillez vérifier que toute l'information est complète avant de retourner les formules d'inscription.

* Veuillez n'utiliser que les formules d'inscription prescrites.

* Écrire les chèques payables à l'ordre de « **Rotary Club of Newcastle** », ne postez pas d'argent comptant, s'il vous plaît.

* Paiement par carte de crédit :

N° de carte _____ Date d'expiration _____ Type de carte _____

* **Les frais d'inscription au complet doivent accompagner cette formule afin d'assurer l'inscription** (80\$ par participant).

Frais d'inscription Payés? _____ Signature du Rotarian

Comment avez-vous été mis au courant du tournoi? _____

Accepteriez-vous d'arbitrer des parties dans une autre division? Oui Non (veuillez encercler)